

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Boucher](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b62541660b172fc40eb690e4>

Date d'obtention : 2021-12-16 16:16:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse permet d'uniformiser la démarche, d'avoir une ligne directrice.

Cela permet d'intervenir de façon objective et rapide.

Il s'agit d'une collaboration avec plusieurs milieux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus confiante dans mes interventions, sachant maintenant ce qui est permis.

En connaissant le début et la fin du processus, cela facilite les interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de la nature de la photo, de l'étendu, de l'intention.

Je ne vais pas demander à voir les photos/vidéo